

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2017

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (9/9)

Etaient présents : Mmes GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole, BOISSERENQ Josiane, Mrs, NICOLAS Laurent, JACOB Stéphane, EYRAUD Joël, DANY Guy, ASTRION Julien et VALLON Joël

Absent excusé :

Monsieur ROUAULT Samuel.

Hors conseil : Monsieur LEBARON et madame LE GOFF du Conseil Général.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2017 est approuvé par les membres du conseil municipal (9 /9)  
La séance est ouverte à 20h.

### 1 – PRIX EAU ET ASSAINISSEMENT A PARTIR DE 2017 :

Monsieur LEBARON et madame LE GOFF du Conseil Général présentent au conseil municipal leurs études sur les tarifs eau potable et assainissement pour la commune d'Avançon pour l'année 2017.

#### Proposition de tarif eau potable

Abonnement	65.00 €
Prix m3 (1 <sup>ère</sup> tranche)	0.90 €
Prix m3 (2 <sup>ème</sup> tranche)	0.80 €
Prix m3 (3 <sup>ème</sup> tranche)	0.50 €

Avec

1 <sup>ère</sup> tranche	de 0	à 30 m3
2 <sup>ème</sup> tranche	de 30	à 240 m3
3 <sup>ème</sup> tranche	+ de 240	

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent la proposition des représentants du Conseil Général pour le tarif de l'eau potable pour 2017 (voté 9/9).

#### Proposition de tarif de l'assainissement collectif :

Abonnement	45€
Prix m3	0.60

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent la proposition des représentants du Conseil Général pour le tarif de l'assainissement collectif pour 2017 (voté 9/9).

### 2 – PROPOSITION FINANCIERE - IXCHANGE – TIERS DE TELETRANSMISSION : (dématérialisation des actes administratifs)

Concerne la signature électronique. (Centre de gestion etc....)

Montant estimatif :

La première année : 700 € HT

Les années suivantes : 400 € HT

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent la proposition financière d'IXCHANGE  
(Voté 9/9)

### **3 – PARTICIPATION FINANCIERE COOPERATIVE SCOLAIRE AUX ECOLES DE LA VALLEE DE L'AVANCE 2016-2017 :**

Monsieur le Maire informe au conseil municipal qu'il a été demandé à la commune d'Avancon une subvention de :

- 90€ par enfants scolarisés → 6 enfants à Saint Etienne le Laus et 10 enfants à Valsertes.

Subventions : 90 € (60 € pour les TPS) par enfant pour les sorties scolaires à verser à la coopérative scolaire de chaque école. Cette subvention était notamment utilisée pour la participation des classes à l'activité natation ainsi qu'au transport. Les communes devant payer cette activité obligatoire mais ne connaissant pas à ce jour son montant, les subventions aux coopératives scolaires seront donc diminuées du montant de celle-ci.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour le paiement de cette participation financière pour un montant total de 1440 €. (Voté 9/9).

#### **- Convention intercommunale 2016-2017 (Participation aux frais d'enseignement de la natation)**

La piscine de Tallard étant devenue à gestion communale, celle-ci accepte de recevoir les élèves de notre RPI pour l'apprentissage obligatoire de la natation dans les conditions suivantes :

- Les frais d'utilisation des installations ainsi que les frais de personnel seront facturés à la commune de Valsertes qui ensuite émettra un titre de recette à chaque commune du RPI en fonction du nombre d'élève.
- Après en avoir délibéré, voté 9/9 par les membres du conseil municipal.

### **4 – DELEGATION SIGNATURE « BAIL DE CHASSE » :**

La commune d'Avancon représentée par monsieur le Maire NICOLAS Laurent dûment habilité par délibération du : ci –après dénommée dans le corps de l'acte sous le vocable « la commune »

La société de chasse d'Avancon domiciliée en mairie d'Avancon ci – après dénommée dans le corps de l'acte sous vocable « le titulaire du plan de chasse ».

La commune d'Avancon est propriétaire de parcelles sur le territoire communal. Ces parcelles sont forestières et bénéficient du Régime Forestier, elles sont donc gérées par l'office National des Forêts.

La commune accorde par la présente le droit de chasse pour les parcelles cadastrales, situées sur le territoire communal d'Avancon, au motif que l'activité de chasse est nécessaire à l'équilibre agro-sylvo-cinétique.

L'ensemble des parcelles représente une surface totale de 206.46 hectares.

Après en avoir délibéré, voté 9/9 par les membres que conseil municipal.

### **5- QUESTIONS DIVERSES :**

#### ERDG : lettre réponse :

Aucune réponse ne sera donnée à ce courrier.

Voté 9/9 par les membres du conseil municipal.

#### Assistance Juridique « annule et remplace la précédente »

Annulation de la délibération prise lors du conseil municipal du 10/03/2017 concernant l'assistance juridique

Une nouvelle délibération est prise pour un contrat de protection juridique communal pour un montant de 1274, 28 TTC (englobant la protection juridique des appartements et bâtiments communaux)

Voté 9/9 par les membres du conseil municipal.

#### Achat d'une épareuse :

Dissolution de la CUMA du « Contadin »- rétrocession de l'épareuse Rousseau à la commune d'Avancon.

Voté 9/9 par les membres du conseil municipal.

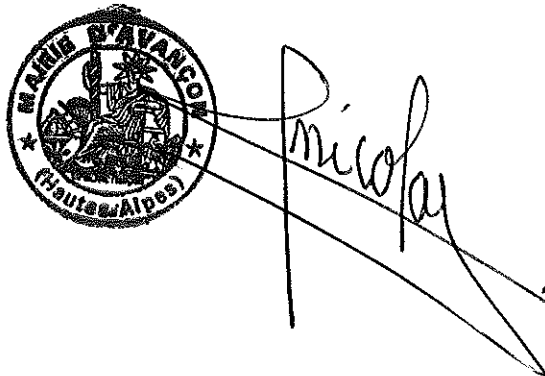
#### Goudronnage :

Faire le tour des quartiers pour goudronnage à venir.

Déneigement 2017-2018 :

Monsieur NICOLAS Laurent informe les membres du conseil municipal qu'il n'assurera pas le déneigement pour l'année 2017-2018. et qu'il n'encaissera pas le forfait de 850€ pour l'année 2016-2017.

La séance est levée à 23 heures.



The image shows the official seal of the commune of Marie-Bavaron, Hautes-Alpes. The seal is circular and contains a central emblem with a figure holding a staff. The text 'MARIE BAVARON' is written in a circle around the top, and 'Hautes-Alpes' is written at the bottom. Two stars are positioned on either side of the central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Nicolas'.